

COMUNIDADE DOS ESTADOS DA  
AFRICA DO OESTE

ECONOMIC COMMUNITY  
OF WEST AFRICAN STATES



COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES  
ETATS DE L'AFRIQUE  
DE L'OUEST

ECW/AFC/XXIII/

Original: Anglais

# **VINGT-TROISIEME REUNION DU COMITE ADMINISTRATION ET FINANCES**

Lomé, 1er – 2 juin 2018

---

## **PROJET DE RAPPORT**

---

Commission de la CEDEAO  
Lomé, Juin 2018

## **I. INTRODUCTION**

1. La Vingt-troisième réunion du Comité Administration et Finances (CAF) s'est tenue les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2018 à l'Hôtel Sarakawa, à Lomé, en République Togolaise.
2. Les Etats membres ci-après y étaient représentés :
  - la République du Bénin;
  - le Burkina Faso;
  - la République du Cabo Verde;
  - la République de Côte d'Ivoire;
  - la République de La Gambie;
  - la République du Ghana;
  - la République de Guinée ;
  - la République de Guinée Bissau;
  - la République du Liberia;
  - la République du Mali;
  - la République du Niger;
  - la République Fédérale du Nigeria;
  - la République du Sénégal ;
  - la République de Sierra Leone ;
  - la République Togolaise.
3. Les Institutions, les Agences spécialisées et Organes de la CEDEAO ci-après, ont également été représentés à la réunion :
  - la Commission de la CEDEAO ;
  - le Parlement de la CEDEAO ;
  - la Cour de Justice Communautaire ;
  - la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) ;
  - l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) ;
  - le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA);
  - le Bureau de l'Auditeur Général ;
  - l'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Electricité de la CEDEAO (ARREC) ;
  - le Centre pour les Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique de la CEDEAO (CEREEC) ;
  - le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG) ;
  - le Centre de la CEDEAO pour le Développement de la Jeunesse et des Sports (CCDJS) ;
  - l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) ;
  - l'Unité de Préparation et de Développement des Projets d'Infrastructures de la CEDEAO (PPDU) ;
  - l'Unité de Coordination des Ressources en Eau (UCRE).
- 4 La liste des participants est jointe en annexe au présent rapport.

## **II. SEANCE D'OUVERTURE (Allocutions – Président du CAF, Vice-Présidente et Commissaire Administration Générale et Conférences, Commission de la CEDEAO)**

**5. Dans son allocution, S.E Finda E.M. Koroma, Vice-présidente de la Commission de la CEDEAO**, au nom du Président de la Commission et de l'ensemble des membres du personnel des Institutions de la CEDEAO, a souhaité la bienvenue à tous les participants, dans cette belle ville de Lomé, capitale d'un des Etats membres fondateurs de la CEDEAO. Elle a exprimé sa sincère gratitude aux hôtes de la réunion, le Président de la République Togolaise et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, le Gouvernement et le peuple togolais, pour toutes les dispositions prises dans le cadre de l'organisation de la réunion.

6. Elle a salué les efforts des membres du CAF qui ont permis d'examiner lors de sa réunion extraordinaire tenue du 28 au 31 mai 2018, les propositions d'organigrammes de l'ensemble des Institutions de la CEDEAO, élaborées dans le cadre du processus de réforme institutionnelle. La Vice-présidente a assuré que la Commission et toutes les autres institutions ont accueilli favorablement les recommandations très professionnelles, techniques et utiles faites par le Comité qui permettront d'accroître l'efficacité et l'efficience dans l'ensemble des institutions de la CEDEAO.

7. Evoquant certains des points et des rapports soumis à l'examen du CAF, elle a indiqué qu'il s'agira de présenter l'état d'avancement des tâches assignées aux Institutions de la Communauté et un tableau d'ensemble de la performance des institutions de la Communauté durant la période précisée sur la base des ressources financière disponibles. La Vice-présidente a ajouté que le rapport final 2017 de l'Auditeur général fera la situation du prélèvement communautaire ainsi que le respect par les Etats membres de leurs obligations à l'égard dudit prélèvement.

8. Elle a réaffirmé que la mission première des nouvelles équipes dirigeantes, dans toutes les Institutions de la CEDEAO, est travaillée à l'atteinte des objectifs de la Communauté. Pour cela, elle a sollicité le soutien du CAF et des Etats membres, qui constitue un facteur indispensable pour l'atteinte des objectifs de la nouvelle équipe dirigeante et de la Communauté. Pour terminer, elle a souhaité au CAF plein succès dans ses délibérations.

**9. Dans son allocution, le Commissaire de la CEDEAO en charge de l'Administration Générale et des Conférences, Mr. Vafolay Mbandoe TULAY**, a souhaité la bienvenue aux participants et s'est félicité des discussions fructueuses qui ont marqué la deuxième réunion extraordinaire du CAF qui vient de s'achever. Il a indiqué que l'engagement du CAF dans le processus de décision de la CEDEAO est essentiel et constitue la base qui sous-tend les décisions importantes prises par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO. Il s'est dit convaincu qu'avec le soutien

des membres du CAF, le nouveau Management produira un impact considérable dans la mise en œuvre des objectifs communautaires.

**10. Prenant la parole, l’Ambassadeur Kadangha Bariki Edawé Limbiyé, Président du Comité Administration et Finances** a en l’entame de son propos, réitéré la cordiale bienvenue aux délégués des Etats membres de la CEDEAO qui ont fait le déplacement de Lomé pour prendre part à cette rencontre statutaire. Il a indiqué que l’objectif général de cette 23<sup>ème</sup> réunion du Comité Administration et Finances, est de procéder entre autres à l’analyse à mi-parcours de l’exécution du budget 2018 et à un réaménagement budgétaire pour tenir compte des changements intervenus au niveau de l’architecture de la Commission. En effet, a-t-il rappelé, la Session Extraordinaire du Sommet des Chefs d’Etats et de Gouvernement des Etats membres de la CEDEAO qui s’est tenue le 27 janvier 2018 à Addis-Abeba, ayant maintenu la Commission à 15 fonctionnaires statutaires au lieu de 9 comme prévu dans le budget 2018, il s’avère nécessaire de réaménager le budget afin de permettre à la Commission de fonctionner normalement et de mettre en œuvre les programmes communautaires. Il appartient donc au CAF dans le cadre de cet exercice, de veiller au respect de la règle de 35% pour les dépenses de fonctionnement et 65% pour les dépenses d’investissement arrêtée pour la mise en œuvre des budgets des institutions de la Communauté.

11. Pour ce faire, il a suggéré que l’exercice qui sera mené prenne en compte certains critères essentiels tels que la réduction de la taille des délégations et du nombre de jours des réunions ou missions, la réduction des frais logistiques, la tenue de certaines réunions au siège de la Commission, l’organisation conjointe de certaines activités etc.

12. Par ailleurs, il a indiqué que le Comité examinera le rapport de suivi-évaluation sur la mise en œuvre des programmes des Institutions de la Communauté pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2018 et le rapport final 2017 de l’Auditeur Général.

13. Pour finir, il a émis le vœu qu’au terme des travaux de cette 23<sup>ème</sup> réunion ordinaire du CAF, un projet révisé du budget 2018 de la Commission soit approuvé.

14. Les allocutions sont jointes en intégralité en annexe au présent rapport.

### **III. ELECTION DU BUREAU**

15. Le Bureau a été élu comme suit :

- Président - République Togolaise
- Rapporteurs - République de Cabo Verde
- République Fédérale du Nigeria

#### **IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL**

16. L'ordre du jour suivant a été adopté après amendements :

##### **A. CEREMONIE D'OUVERTURE**

- Allocution de la Vice-Présidente de la Commission ;
- Mot du Commissaire chargé de l'Administration Générale et des conférences ;
- Discours d'ouverture du Président du Comité Administration et Finances ;
- Election du Bureau ;
- Adoption du Projet d'ordre du jour et du Programme de travail ;

##### **B. POINTS POUR DISCUSSION**

1. Présentation et examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre des tâches assignées aux Institutions communautaires ;
2. Présentation sur la situation financière intérimaire de la Communauté et le budget 2018 révisé ;
3. Présentation et examen du rapport de suivi et évaluation sur la mise en œuvre du programme des institutions communautaires pour le premier trimestre de 2018 ;

##### **C. POINTS POUR INFORMATION**

4. Présentation du Rapport final 2017 de l'Auditeur Général ;
5. Présentation d'un Mémoire sur l'évaluation des sept piliers de l'Union européenne ;
6. Présentation et examen du Rapport de Suivi et Evaluation sur la mise en œuvre des programmes des institutions communautaires pour la période allant de janvier à décembre 2017 ;
7. Divers ;
8. Adoption du Rapport ;
9. Séance de clôture.

#### **V. RESULTATS DES TRAVAUX**

##### **A- POINTS POUR DISCUSSION**

**Point 1: Examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre des tâches assignées aux Institutions communautaires**

17. La Commission a présenté un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des tâches assignées aux Institutions de la CEDEAO par le Comité Administration et Finances (CAF) lors de sa vingt-deuxième réunion tenue du 13 au 19 novembre 2017 à Abuja au Nigeria. Le CAF a félicité la Commission

pour la clarté de son rapport et formulé les recommandations générales et spécifiques suivantes :

- Le rapport devra inclure en plus de l'état d'avancement de la mise en œuvre des tâches assignées lors de la session précédente, l'ensemble des autres tâches assignées qui sont toujours en cours d'exécution ;
- Les prochains rapports de situation devront comporter des indicateurs mesurables de mise en œuvre ;
- La Commission devra prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre effective la directive relative à l'enregistrement audio et vidéo des travaux des réunions statutaires;
- La CEDEAO devra prendre les mesures nécessaires pour étendre le projet d'autonomisation des jeunes débutés dans trois pays pilotes à l'ensemble des Etats membres ;
- En ce qui concerne la vulgarisation de l'Hymne de la CEDEAO, le CAF a souhaité que sa mise en œuvre se fasse dans tous les Etats membres de la CEDEAO plutôt que sur la base des pays pilotes proposés. Par ailleurs, la Commission devra institutionnaliser l'intonation de l'Hymne de la CEDEAO lors de toutes les rencontres officielles de Communauté. Ayant pris note des défis rencontrés par la Commission pour effectuer des avances de fonds aux Etats membres au titre du financement des activités de publication des annonces dans les presses nationales, le CAF a exhorté la Commission à régler au plus tôt et à bonne date les frais engagés dans ce cadre par les Etats membres pour son compte.

**Point 2: Présentation sur la situation financière intérimaire de la Communauté et le budget révisé pour l'exercice 2018**

18. La Commission a présenté un état de la situation financière de la Communauté de même que la nouvelle structuration du budget 2018 après un processus de révision dudit budget engagé par le nouveau management. Pour rappel, le budget approuvé en faveur de la Commission de la CEDEAO pour l'exercice 2018 s'équilibrait en recettes et en dépenses à la somme de 134 646 284 UC.

19. Au 15 mai 2018, la Commission a reçu au total **36 605 863 UC** comprenant 22 722 759 UC provenant du recouvrement du prélèvement communautaire et 850 602 UC au titre des financements extérieurs. Ce montant représente 27,19% de la dotation approuvée au titre des recettes pour l'exercice 2018. Sur le total des recettes recouvrées à cette date, un montant de **21 277 332 UC** a été effectivement dépensé soit 60% des recettes perçues.

20. Par ailleurs, suite à l'entrée en fonction, le 1<sup>er</sup> mars 2018, des quinze (15) membres de la nouvelle équipe dirigeante de la Commission, un Comité d'Examen Budgétaire (CEB) a été mis en place et a entrepris un examen à mi-parcours du budget 2018 approuvé par le CAF. Cet examen a été motivé par l'instruction de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements en sa Session Extraordinaire du 27 Janvier 2018 à Addis-Abeba, de faire fonctionner une Commission à 15 statutaires sur la base du budget approuvé par le CAF avec 9 statutaires. Cette mesure se justifie également par le souci du management de s'assurer que les priorités de la Communauté soient mises en avant et que les rubriques nécessitant des coupes budgétaires soient identifiées pour permettre à la Commission de s'acquitter effectivement de son mandat.

21. Ainsi, le CEB a conduit son travail d'examen du budget sur la base d'un certain nombre d'éléments tels, la réduction de la taille des délégations aux réunions et missions, la réduction des frais logistiques, le transfert de certaines réunions au siège à Abuja, le report d'activités dont la mise en œuvre ne peut manifestement pas intervenir en 2018 etc. Au terme de cet exercice, une enveloppe de **3 056 559 UC** a pu être dégagée par le CEB sans impact sur les prévisions de recettes de la Commission pour l'exercice 2018, soit 134 646 284 UC qui restent inchangées.

22. Toutefois, sur les 8 postes de dépenses du budget 2018 de la Commission approuvé par le CAF, on note des réajustements au niveau 5 postes de dépenses comme suit : Organes dirigeants (+22,18%), Dépenses administratives –personnel (+2,55%), Dépenses administratives générales (+0,08%), Programmes – dépenses de personnel (-2,71%) et Programmes activités (-2,31%). Le ratio des coûts programmes/administratifs (62:38) du budget 2018 approuvé par le CAF demeure le même dans le budget 2018 révisé.

23. la suite de la présentation, le CAF tout en félicitant la Commission pour la qualité du document présenté, a soulevé des préoccupations liées à la réduction des dotations budgétaires au niveau de certains programmes jugés essentiels pour la Communauté notamment dans le domaine de la libre circulation et de la paix et sécurité.

24. A l'issue des délibérations et compte tenu des divergences d'interprétation des membres du CAF de la décision prise par la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement, lors de sa session extraordinaire qui s'est tenue le 27 janvier 2018 à Addis-Abeba qui a décidé du maintien de la Commission à 15 membres au lieu de 9 comme proposé mais sur la base d'un budget de fonctionnement d'une structure à 9 membres, sollicite du Conseil des Ministres des recommandations concernant les postes de dépenses sur lesquels devra porter la réduction des coûts.

25. Toutefois, la délégation du Nigeria a souligné que, selon sa compréhension de la décision, le budget des 9 Commissaires doit être utilisé pour couvrir les charges liées aux 15 fonctionnaires statutaires sans entraîner de coûts supplémentaires.

**Point 3 : Présentation et examen du rapport de suivi et évaluation sur la mise en œuvre du programme des Institutions communautaires pour le premier trimestre de 2018**

26. Le rapport présenté par la Commission met en exergue les performances des Institutions dans la mise en œuvre du programme de travail 2018 de la Communauté sur la période de janvier à mars 2018. Ce rapport présente un récapitulatif des résultats réalisés par les Institutions pour atteindre les 5 objectifs stratégiques définis dans le Cadre Stratégique Communautaire (CSC), 2016 – 2020; les défis rencontrés dans la mise en œuvre des programmes et les mesures correctives recommandées pour y faire face afin de permettre une bonne mise en œuvre des programmes prévus pour l'année.

27. Les résultats enregistrés couvrent les domaines clés du processus d'intégration de la CEDEAO tels que la santé, l'éducation, l'énergie, la paix et la sécurité, le genre, l'autonomisation des jeunes, les télécommunications et les technologies de l'information, la promotion du secteur privé, etc. Certains résultats visent essentiellement le renforcement des capacités des Institutions dans le but d'améliorer la réalisation effective et efficiente de leurs mandats.

28. Outre les réalisations des Institutions communautaires soulignées dans le rapport, les défis à relever pour assurer la poursuite de la mise en œuvre du programme de travail de 2018, ont été également identifiés. Ces défis se déclinent comme suit : insuffisance de financement/ressources financières ; processus d'approbation trop long; insuffisance de ressources humaines et retards dans la passation de marchés.

29. La Commission a conclu sa présentation en indiquant qu'une mise en œuvre réussie du projet de réforme institutionnelle offrira aux Institutions une bonne opportunité pour relever les défis rencontrés actuellement dans la mise en œuvre des programmes.

30. A la suite de la présentation, le CAF a félicité la Commission pour la qualité du rapport puis, a fait des propositions d'amélioration du document notamment, la prise en compte d'indicateurs de référence pour permettre de mesurer les progrès accomplis. Le Comité a par ailleurs recommandé que la matrice des résultats soit jointe au document narratif.

31. La Commission a pris bonne note des recommandations formulées par le CAF, et souligné que celles-ci seront prises en compte dans les prochains rapports.



## **B- POINTS POUR INFORMATION**

### **Point 4: Présentation du rapport final 2017 de l’Auditeur Général**

32. Le rapport annuel 2017 de l’Auditeur Général, a été présenté à titre d’information au Comité Administration et Finances. Ce rapport couvre la situation budgétaire, financière et du personnel des Institutions communautaires pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017.

33. Dans sa présentation, l’Auditeur Général a indiqué que la réforme institutionnelle en cours a conduit notamment à une fusion des bureaux du Contrôleur financier et du Chef de l’Audit interne, y ajoutant les responsabilités additionnelles de suivi de l’impact, de la qualité et de l’efficacité des programmes. Ces piliers de contrôle à trois volets sont réunis au sein d’une structure monolithique placée sous le “Bureau de l’Auditeur Général des Institutions de la CEDEAO (BAG)”. Ce bureau continuera d’apporter un appui au Conseil des Ministres pour lui permettre d’exercer ses responsabilités de supervision du programme d’intégration, en plus de fournir des services de conseils au Management, de veiller au respect des normes opérationnelles et de préserver l’intégrité des pratiques de bonne gouvernance d’entreprise. Dès à présent, le BAG veillera à déployer systématiquement des équipes d’audit dans les 28 institutions, agences et bureaux, dans le but de marquer clairement la présence d’un contrôle et d’assurer la protection des ressources communautaires. Pour l’accomplissement de cette tâche, le BAG compte sur le soutien continu du Conseil des Ministres et des responsables des différentes Institutions.

34. Dans sa conclusion, l’Auditeur Général a rappelé à des fins d’insistance certaines des recommandations qui avaient été faites en direction du Conseil des Ministres durant la 79ème Session ordinaire, qui n’ont pas encore été mises en œuvre entièrement. Il a par ailleurs formulé de nouvelles recommandations qui sont les suivantes:

- a. L’équipe technique de recouvrement du prélèvement communautaire doit assurer un présence plus régulière sur le terrain, avec à l’occasion, un engagement politique de haut niveau du Management, afin de recouvrer les arriérés de contributions dus par les États membres ;
- b. Le Conseil est invité à exhorter le Management à mettre à disposition le financement initial symbolique en faveur de l’Agence Régionale pour l’Agriculture et l’Alimentation (ARAA) de la CEDEAO afin d’accélérer la mobilisation des fonds pour le projet de réserve régionale de sécurité alimentaire, surtout si cette démarche constitue une condition préalable à la mobilisation des fonds des donateurs ;

- c. Au vu de la situation financière plutôt fragile de la Communauté, le Conseil est exhorté à intimer aux Chefs d'institutions, de faire preuve de prudence dans la gestion des ressources communautaires, notamment en ce qui concerne la taille des délégations pendant les voyages officiels.

35. Après la présentation, le CAF a sollicité des éclaircissements sur un certain nombre de points, puis a pris note du rapport.

#### **Point 5: Présentation d'un Mémoire sur les 7 Piliers de l'UE**

36. La Commission a présenté un mémorandum sur l'évaluation des 7 piliers de l'Union Européenne. En effet, la Commission de la CEDEAO, en vue d'être éligible au mode de gestion indirecte des fonds de l'Union Européenne (EU), l'un de ces partenaires importants en matière de financement, d'assistance technique, de développement et de mise en œuvre de programmes et projets, s'est engagée dans un processus d'évaluation des 7 Piliers de cette Institution que sont i) le Contrôle interne, ii) la Comptabilité, iii) l'Audit externe indépendant, iv) les Subventions, v) la Passation de marchés ; vi) les Instruments financiers et vii) la Subdélégation.

37. Une première évaluation de la Commission en 2011 n'a pas été satisfaisante et depuis lors, le Management de la CEDEAO travaille sans relâche pour réussir la nouvelle évaluation de l'UE et obtenir l'approbation de la Commission européenne afin de se voir confier directement les tâches d'exécution de budget.

38. Pour mémoire, afin d'être éligible au mode de gestion indirecte des fonds de l'UE, la CEDEAO doit obligatoirement satisfaire à trois (3), plus au moins un (1) des sept piliers. Les trois (3) piliers essentiels sont les suivants : le contrôle interne, la comptabilité et l'audit externe.

39. A ce jour, des progrès significatifs ont été accomplis pour les piliers 1, 2 et 3 grâce à l'opérationnalisation de certains modules d'ECOLink et la réalisation des états financiers 2014 et 2015 de la Commission. Les modules restants d'ECOLink que sont Gouvernance, Risque et Conformité (GRC), Gestion de contenu d'entreprise (ECM) et Veille économique (BI) seront opérationnalisés d'ici la fin du troisième trimestre 2018. Aussi, les états financiers 2016 et 2018 seront publiés avant la fin de l'année 2018. Tout ceci devrait contribuer substantiellement au succès de la mise en conformité pour ces piliers 1,2 et 3.

40. Pour les piliers non essentiels, Pilier 4 : Subventions ; Pilier 5 : Acquisitions ; Pilier 6 : Instruments financiers et Pilier 7 : Subdélégation, la mise en conformité obligatoire avec au moins l'un (1) de ceux-ci exige une actualisation des politiques et procédures qui s'y rapportent, afin de mieux

refléter leur conformité aux meilleures pratiques internationales et aux normes IPSAS, ainsi qu'aux exigences de l'UE. A ce jour, le Code des marchés et le règlement financier de la CEDEAO sont en cours d'examen par deux (2) comités internes avec l'appui d'ECORYS. Il est envisagé la présentation de la version révisée du règlement financier à la session ordinaire du CAF prévue dans le quatrième trimestre 2018. Le Pilier relatif aux subdélégations, qui concerne uniquement les institutions financières, ne s'applique donc pas à la Commission de la CEDEAO.

41. Le CAF a pris note du rapport et demandé à la Commission de prendre les dispositions nécessaires pour la réussite de cette évaluation des 7 piliers de l'Union Européenne.

**Point 6: Présentation et examen du rapport de Suivi et Evaluation sur la mise en œuvre des Programmes des Institutions communautaires pour la période allant de janvier à décembre 2017**

42. La Commission a présenté une version actualisée du rapport 2017 soumis lors de la 22ème réunion du Comité Administration et Finances (CFA) en novembre 2017. Outre le fait que le rapport mis à jour couvre la période de janvier à décembre 2017, des informations sur les bénéficiaires des projets / activités clés mis en œuvre en 2017 ainsi que les critères de sélection des bénéficiaires des projets/activités ont été fournies dans ce rapport ; et ce, conformément à la recommandation du CAF suite à la présentation du rapport de janvier à septembre 2017, lors de sa 22<sup>ème</sup> réunion.

43. Le Programme de travail 2017 des Institutions communautaires présente un aperçu de 1.177 activités devant être mises en œuvre en 2017. A la fin du mois de décembre 2017, 524 activités (soit 45%) ont été entièrement mises en œuvre ; 308 activités (soit 26%) ont été mises en œuvre partiellement (i.e. toujours en cours), tandis que la mise en œuvre de 345 activités (soit environ 29%) n'avait pas encore commencée. Globalement, le Programme de travail de la Communauté pour l'exercice 2017 a enregistré un taux d'exécution physique de 52% pour un taux d'exécution financière de 35%.

44. Un certain nombre de projets/activités couvrant les principaux domaines du programme d'intégration de la CEDEAO ont été mis en exergue dans ce rapport et leurs bénéficiaires sont répartis dans tous les Etats membres.

45. Après la présentation, le CAF a pris note.

**Point 7: Divers**

46. Les points suivants ont été examinés :

i) **Candidature de la République du Niger en tant que membre non-permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour la période 2020-2021**

47. La délégation nigérienne a informé le CAF de la candidature de la République du Niger à un siège de membre non-permanent au Conseil de Sécurité des Nations Unies pour la période 2021 – 2022 et sollicité le soutien des Etats membres à cette candidature.

ii) **Situation de deux ressortissants nigériens à la Cour de Justice communautaire**

48. La délégation nigérienne a évoqué le cas de deux ressortissants nigériens confrontés à un problème lié à leur situation relative à un processus de recrutement à la Cour de Justice communautaire. En réponse, le Comité a invité les membres de la délégation concernée à se rapprocher de la Cour pour obtenir des éclaircissements sur la situation.

iii) **Situation d'un membre du personnel de nationalité nigériane à la Commission**

49. La délégation du Nigeria a soulevé le problème de la rupture du contrat de travail d'un ressortissant nigérian qui était en poste au Bureau du Contrôleur financier. En réponse, la Commission a informé le CAF que le Management de la Commission avait mis en place un comité chargé d'examiner les réclamations faites par le personnel, incluant le cas présent. La délégation nigériane a relevé que des annonces de vacance de postes d'agents des Services généraux ont été publiées sur le site web de la Cour, pour le remplacement d'agents de nationalité nigériane décédés.

iv) **Enfin, d'autres préoccupations ont été soulevées au titre de ce point de divers et concernent notamment :**

- a) la taille des délégations aux réunions du CAF ;
- b) la nécessité d'une révision du Règlement intérieur du CAF;
- c) les dispositions d'ordre logistiques liées à la participation des délégués aux réunions.

**Point 8: Adoption du Rapport**

50. Le Rapport a été adopté après amendements.

**Point 9: Motion de remerciements**

51. La motion de remerciements est jointe au présent rapport.

**Point 10: Séance de clôture**

52. Dans son mot de clôture, le Président de la réunion, l'Ambassadeur Bariki a exprimé ses sincères remerciements aux participants pour leurs contributions. Il a félicité les Institutions communautaires pour le caractère méticuleux et concis des documents présentés pour discussion. Il a ensuite déclaré close, la Vingt-troisième réunion du Comité Administration et Finances, et a souhaité à tous les participants un bon retour vers leurs destinations respectives.

**FAIT A LOME, LE 2 JUIN 2018**

---

**Ambassadeur Kadangha Bariki Edawé Limbiyé  
POUR LE COMITE,  
LE PRESIDENT**



## **VINGT TROISIEME REUNION DU COMITE ADMINISTRATION ET FINANCES**

Lomé, 1<sup>er</sup> et 2 juin 2018

### **MOTION DE REMERCIEMENTS**

---

Les participants à la Réunion du Comité Administration et Finances qui s'est tenue les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2018 à Lomé, expriment leur profonde gratitude à Son Excellence Faure Essozimna Gnassingbe, Président de la République Togolaise, au Gouvernement ainsi qu'à tout le peuple togolais, pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé pendant leur séjour à Lomé et pour les facilités qui ont été mises à leur disposition afin d'assurer le succès de leurs travaux.

**FAIT A LOME, LE 2 JUIN 2018**

**LE COMITE**